

Quelle laïcité voulons-nous ?

Pierre Kahn, ESF Sciences humaines, 2023, 208 p., 19 €

Alain Boissinot

DANS **ADMINISTRATION & ÉDUCATION** 2023/4 N° 180, PAGES 145 À 147
ÉDITIONS **ASSOCIATION FRANÇAISE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION**

ISSN 0222-674X

DOI 10.3917/admed.180.0145

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-administration-et-education-2023-4-page-145?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

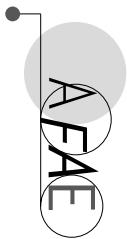


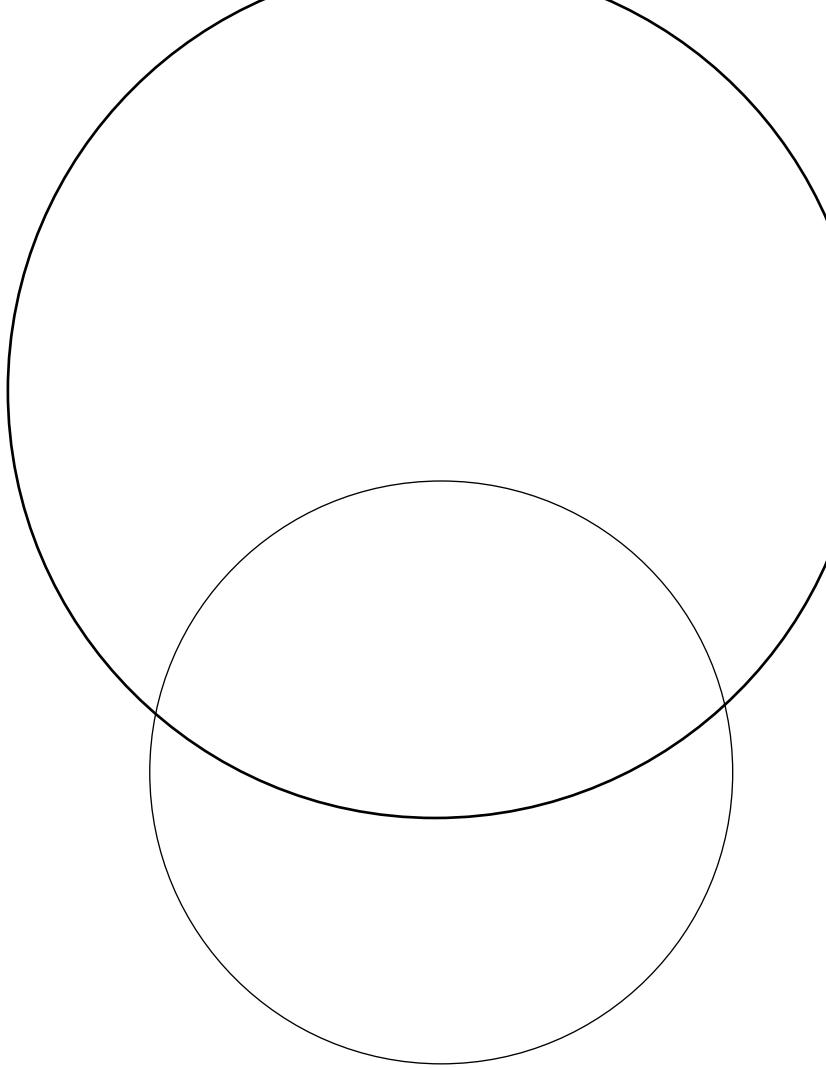
Distribution électronique Cairn.info pour Association Française des Acteurs de l'Éducation.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

NOTES DE LECTURE





Quelle laïcité voulons-nous ?

Pierre Kahn

ESF Sciences humaines, 2023, 208 p., 19 €

Voici un ouvrage à la fois essentiel et exemplaire. Essentiel, parce qu'il réussit, en deux cents pages, à clarifier des polémiques sur la laïcité trop souvent confuses ou surchargées d'arrière-pensées. Exemplaire aussi, en ce qu'il met en œuvre une conception du débat respectueuse des idées qui s'opposent et attachée à la recherche d'interprétations susceptibles de recevoir le plus large accord.

Commençons par ce second point, qui relève d'une problématique à laquelle cette revue a récemment consacré un numéro (*Débattre à l'école*, n° 172, 2021). Pour Pierre Kahn, qui évoque volontiers Habermas ou Ricœur, on ne peut prétendre imposer des vérités (révélées), des notions à proprement parler essentielles qu'il conviendrait de défendre contre toute déformation. Il cite à ce sujet Ricœur : « *Nous ne vivons pas dans un consensus global de valeurs qui seraient comme des étoiles fixes. [...] Nous évoluons dans une société pluraliste, religieusement, politiquement, moralement, philosophiquement, où chacun n'a que la force de sa parole. [...] Préparer les gens à entrer dans cet univers problématique m'apparaît être la tâche de l'éducateur moderne. Celui-ci n'a pas à transmettre des contenus autoritaires, mais il doit aider les individus à s'orienter dans des situations conflictuelles.* »

Ce constat n'implique pas le relativisme. La vérité n'est pas donnée au départ : si elle ne relève d'aucun dogmatisme, elle est à l'horizon d'une réflexion et d'un dialogue qui doivent être respectueux de l'autre et soucieux d'honnêteté intellectuelle. Il y a une déontologie du débat. C'est bien celle que respecte P. Kahn tout au long de son livre. Prenant ses distances avec les polémiques faciles, il élucide les thèses en présence et n'affirme jamais ses positions sans avoir analysé les points de vue contraires et avoir clarifié les enjeux. Dès lors le livre, de façon très pédagogique, simplifie des domaines trop souvent obscurcis par des préjugés non explicités, mais aussi les complexifie (ce qui n'est pas les compliquer) lorsqu'il s'agit d'introduire une nuance ou de prendre acte d'une objection pertinente : au lecteur de bonne foi d'être juge de la démarche.

Cette rigueur et cette vigueur dans l'argumentation sont d'autant plus nécessaires, s'agissant de la laïcité, que les passions viennent sans cesse obscurcir le travail de la raison. Reprenant un concept utilisé par certains

sociologues, P. Kahn commence par décrire cette « *panique morale* » qui impose « *le récit dramatisé et anxiogène de la République assaillie* ». Angoisse de la forteresse assiégée d'autant plus forte quand certains revendiquent une singularité française en matière de laïcité, la France apparaissant comme le seul pays capable de penser l'universel. Ce qui, fait remarquer P. Kahn, constitue paradoxalement une version laïcisée du thème religieux du peuple élu... Il ne s'agit pas d'ignorer les questions et les difficultés : mais on ne gagne rien à les penser sur un mode apocalyptique.

Penser la laïcité, c'est la replacer dans une perspective géographiquement et historiquement plus large. Elle est, selon une définition d'Edgar Morin, « *la constitution d'un espace public de pluralisme [...] qui fait l'originalité de la culture européenne moderne, telle qu'elle s'est développée depuis la Renaissance.* » Il n'y a pas une essence platonicienne de la laïcité, mais un processus qui se dessine avec la réflexion de Locke sur la tolérance, et qui en France s'affirme à partir des années 1880 dans le domaine scolaire puis dans la société. P. Kahn rappelle en particulier l'esprit de la loi de 1905, qui met en son centre le principe de liberté (chacun a le droit de croire ou de ne pas croire, de changer éventuellement de croyance), liberté qui est garantie « *sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.* ». Précision essentielle : bien des sujets aujourd'hui débattus (à commencer par la question du voile et de la loi de 2004) ne relèvent pas à proprement parler de la laïcité mais de l'ordre public. Quels sont les comportements qu'il faut interdire parce qu'ils compromettent la cohésion de la société ? (La question était déjà au cœur des réflexions de Locke sur la tolérance). L'inconvénient de confondre la laïcité avec l'ordre public est de donner à la première un visage répressif, alors qu'elle est au contraire un principe de liberté.

C'est parce que la laïcité s'inscrit dans une volonté libérale qu'elle implique la neutralité de l'État. On ne résumera pas ici un chapitre particulièrement riche consacré à la notion de neutralité. Dans quel espace s'exerce-t-elle et jusqu'où doit-elle aller ? Est-elle incompatible avec la notion d'« accommodements raisonnables » utilisée au Québec ? Ces questions et bien d'autres ne peuvent être ignorées : « *Mettre la laïcité en questions (au pluriel), ce n'est pas du tout la remettre en question (au singulier), quoi qu'en pensent certains de ses thuriféraires déclarés.* »

Encore faut-il dissiper une confusion, ce à quoi s'attache le dernier chapitre de l'ouvrage. La laïcité est-elle une valeur ou un principe ? L'usage souvent flottant crée une difficulté. Considérer la laïcité comme une valeur en soi, au même titre que les trois termes de la devise républicaine, lui donner donc une valeur axiologique, et du coup en faire un objet d'enseignement : est-ce cohérent avec l'idée que cette même laïcité est « *le moyen de faire coexister de façon aussi harmonieuse que possible les différentes valeurs portées par des croyances, voire des modalités de croyance, différentes.* » ? La loi de 1905 visait à « *permettre la coexistence des libertés, donc des valeurs auxquelles chacune de ces libertés peut choisir d'adhérer* » : vouloir ériger la laïcité en valeur, n'est-ce pas trahir

le fait qu'elle est d'abord un principe de liberté ? On voit s'opposer ainsi deux conceptions qu'analyse P. Kahn, celle d'une laïcité procédurale et celle d'une laïcité substantielle : on ne peut que renvoyer aux pages qu'il leur consacre.

Définir rigoureusement le principe de laïcité, c'est éviter de l'identifier avec tous les aspects du projet républicain, alors qu'elle est plutôt un enjeu démocratique (après tout, bien des pays qui ne sont pas des républiques respectent la logique de la laïcité). Certains gardiens du temple, si l'on ose dire, prétendent défendre une laïcité stricte contre le laxisme supposé de ceux qui se référeraient à une « laïcité ouverte » : n'est-ce pas plutôt l'inverse ? En étendant abusivement la laïcité à toutes les questions sociétales, en l'idéologisant, ne risque-t-on pas de diluer et d'oublier sa vertu fondamentale : garantir « *l'égale liberté des conceptions individuelles du bien et la libre expression des désaccords raisonnables* » ? Aucun compte rendu ne saurait ici suffire : il faut lire et relire un ouvrage qui devrait désormais faire référence.

Alain BOISSINOT